

Epreuve n°1

Durée : 3 heures

Commentez ce texte et établissez le lien avec la Constitution marocaine de 2011, spécialement dans le domaine de l'accès aux soins :

"Les objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies sont au nombre de huit et l'ensemble des 191 États Membres des Nations Unies ont convenu de s'efforcer de les atteindre d'ici 2015. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies, signée en septembre 2000, engage les dirigeants du monde entier à combattre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'encontre des femmes.

Les Objectifs Millénaires du Développement découlent de cette Déclaration et chacun des objectifs s'accompagne de cibles et d'indicateurs spécifiques. Les huit objectifs du Millénaire pour le développement sont les suivants:

- éradiquer l'extrême pauvreté et la faim;
- assurer l'éducation primaire pour tous;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- réduire la mortalité de l'enfant de moins de cinq ans;
- améliorer la santé maternelle;
- combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies;
- assurer un environnement durable;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les OMD sont interdépendants; tous influent sur la santé, et réciproquement la santé influe sur tous les OMD. Par exemple, une meilleure santé permet aux enfants d'apprendre et aux adultes de gagner leur vie. L'égalité entre les sexes est essentielle à l'obtention d'une meilleure santé. La réduction de la pauvreté, de la faim et de la dégradation de l'environnement a une incidence positive sur la santé mais est aussi tributaire d'une meilleure santé de la population".

(Source OMS)